

Rester connectés : Conditions du PMC à remplir pour ceux qui ne sont pas actuellement en exercice

ELLEN KAMPF, MSS, TSI, ASSOCIÉE EN PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Si vous êtes membre de l'Ordre mais n'exercez pas actuellement parce que vous êtes en congé parental ou congé de maladie, au chômage, travaillez dans un domaine différent, ou êtes à la retraite, vous pourriez vous demander comment remplir les conditions du Programme de maintien de la compétence (PMC). Le PMC est **obligatoire pour tous les membres**, et c'est l'un des moyens pour l'Ordre de remplir son mandat de protection du public. Le programme a été conçu pour être souple, utile, pertinent et accessible à tous les membres. Le présent article vise à vous aider à comprendre les domaines où le programme présente de la souplesse pour que vous puissiez remplir les conditions du PMC et démontrer que vous êtes **professionnel, respectueux de l'éthique, qualifié et responsable**.

Selon le PMC, vous devez revoir les 8 principes présentés dans le manuel *Code de déontologie et Normes d'exercice*, 2^e édition, puis vous devez remplir la Grille d'auto-évaluation et remplir les conditions des documents du *Programme de perfectionnement professionnel*. Il est préférable d'entreprendre cette activité assez tôt dans l'année et de noter vos activités d'apprentissage pendant toute l'année. Si vous n'exercez pas à l'heure actuelle, vous pouvez cocher une case à la fin de chaque section de la *Grille d'auto-évaluation* indiquant que vous n'êtes pas actuellement en activité. Vous pouvez également décider, en faisant preuve de jugement professionnel, combien d'objectifs vous vous fixez par an, ainsi que la focalisation de vos objectifs.

Une fois que vous avez identifié vos buts dans la *Grille d'auto-évaluation*, vous êtes prêt à les transférer à votre *Programme de perfectionnement professionnel*. Comme vous n'êtes pas actuellement en activité, vos buts seront probablement différents de ceux de quelqu'un en activité. Ces buts pourraient se rapporter au fait que vous désirez rester à jour dans un domaine particulier ou vous préparer à retourner au travail. Rappelez-vous que les activités d'apprentissage sont définies de manière large et pourraient inclure des lectures ou de la recherche en ligne, par exemple.

Vous vous demandez toujours de quoi pourrait avoir l'air votre PMC? La liste de suggestions qui suit pourrait vous donner des idées sur la manière dont vous pouvez continuer à accroître vos connaissances même lorsque vous n'êtes pas en activité. Cette liste ne se veut pas être exhaustive, mais elle tient compte de certains des défis auxquels vous pourriez être confronté.

- Continuez à faire du réseautage en maintenant des contacts

avec des collègues (anciens et présents) ou en étant actif au sein d'une association professionnelle

- Restez à jour en visitant une grande variété de sites Web qui fournissent des informations professionnelles
- Étudiez les questions relatives à la pratique, les théories et les travaux de recherche en vous abonnant à des revues en ligne – certaines sont gratuites. Établissez des alertes pour des domaines d'intérêt particulier
- Renseignez-vous sur les nouvelles technologies; étudiez la possibilité d'acquérir/de développer des compétences en Internet/en informatique
- Envisagez de faire de la recherche et d'écrire un article
- Lisez ou commencez un blog professionnel
- Écoutez des émissions téléchargeables sur des sujets d'intérêt. Ces émissions peuvent souvent être téléchargées gratuitement à partir de sites Web d'organismes éducatifs et professionnels.
- Créez un système d'avis par courriel par l'intermédiaire de Google en vous servant de mots clés pertinents, et étudiez les articles
- Restez au courant des changements qui interviennent dans votre milieu professionnel en continuant à lire de la documentation pertinente, y compris le bulletin *Perspective* et les Notes de pratique qui se trouvent à la rubrique Ressources du site Web de l'Ordre : www.ocswssw.org
- Faites du bénévolat pendant que vous cherchez un emploi
- Trouvez-vous un mentor, ou envisagez de devenir un mentor
- Prenez contact avec un collègue ou un ancien collègue afin de discuter de questions et tendances professionnelles touchant la pratique
- Réfléchissez à votre expérience actuelle, et enregistrez vos réflexions au sujet de votre propre pratique dans un journal personnel
- Révisez votre curriculum vitae en prévision de votre retour au travail



N'oubliez pas de tenir compte de tout ce que vous faites! Cela sera plus facile si vous documentez immédiatement vos réalisations dans votre *Programme de perfectionnement professionnel* et créez un dossier électronique ou dossier papier où vous enregistrez vos activités d'apprentissage que vous conserverez comme attestation.

Pour plus de renseignements sur le PMC, visitez la page Ressources du site Web de l'Ordre à l'adresse www.ocswssw.org, ou contactez le Service de la pratique professionnelle à : ccp@ocswssw.org.